



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 16 janvier 2025

PROCES-VERBAL

PRESENTS (25) : CHAMBE REGIS (PRESIDENT DE SEANCE), FAYET Nathalie, RODRIGUEZ Gérard, MORLON Monique, FURNION Daniel, GRANGE Mireille, RIBEIRO Carine, BUISSON Jean-Luc, ESCALE Christian, CHARDON Monique, SANGOUARD Jérôme, FAYOLLE Bruno, GUYOT Dominique, VERICEL François, CHARVOLIN Annabelle, CROZIER Benoit, VINCENT Anne, GUYON Marc, TISSEUR Simone, JOMAND Cécile, BUISSON Ghislaine, GUILLEMOT Jules, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, RIVOIRE Thomas, GOUTAGNY Raphaël

EXCUSES (2) : GUYOT Jean-Luc, VALLET Blandine

LE QUORUM ETANT ATTEINT.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Bruno FAYOLLE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 5 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1- TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2025

Suite à la présentation de Monique CHARDON, Adjointe en charge du Tourisme, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver les tarifs pour la saison 2025 du camping municipal. Cette proposition de grille tarifaire tient compte des évolutions 2025 avec une hausse de 2% arrondis.

Les tarifs 2025 de cet établissement ont été définis avec le gestionnaire qui a pu apporter ses observations. La commission Tourisme s'est également réunie afin de donner un avis favorable.

➡ **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la grille tarifaire 2025 pour le Camping municipal.**

2- DIVISION PARCELLAIRE A ROCHEFORT

Par le passé, les abords du parking du hameau de Rochefort ont été légèrement aménagés :

- ✓ Aire pour installation de la régie du Son & Lumière ;
- ✓ Pose de bornes d'éclairage au long du chemin.

Ces aménagements ont été réalisés sur les propriétés des riverains avec leur accord. Il s'agit de régulariser les nouvelles limites de propriété par acquisition, des tènements concernés.

Après division parcellaire effectuée par le géomètre, il est donc proposé d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes :

- ✓ La parcelle C49 appartenant à M. et Mme LASSERRE Vincent a été divisée en parcelles C888 et C889. Il est proposé d'acquérir la parcelle C888 (58 m²),
- ✓ La parcelle C797 appartenant à M. BOUTEILLE Didier a été divisée en parcelles C886 et C887. Il est proposé d'acquérir la parcelle C886 (94 m²).

La commune prendra en charge les frais de notaire.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'acquérir ces 2 parcelles C888 et C886.**

3- AMENDES DE POLICE 2024

Chaque année la commune dépose une demande de subvention au Département du Rhône au titre des amendes de police, relative à l'amélioration de la sécurité routière et piétonne.

La demande 2024 a porté sur :

- ✓ la **réfection du trottoir** gauche sur une partie de la route de Rontalon (route départementale 34) pour un montant prévisionnel de 6 989,74 € HT, soit 8 387,69 € TTC auprès de l'entreprise EIFFAGE.
- ✓ et sur le **marquage de signalisation horizontale** consistant à rafraîchir les lignes blanches, la commune souhaitant commander des pots de peinture à utiliser par le service technique, pour un montant de 1 921,60 € HT, soit 2 305,92 € TTC auprès de la société DACD.

Le Conseil Départemental nous a octroyé pour cela une subvention d'un montant de 4 901 € perçus le 2 décembre 2024.

Il est proposé d'accepter formellement cette subvention et de s'engager à réaliser les travaux.

👉 **Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, s'engage à faire réaliser les travaux et accepte la subvention accordée par le Département du Rhône.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Régis CHAMBE, Maire



LISTE DES DECISIONS ET CONVENTION PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS

Décisions :

- ✓ 2024-11 retrait décision préemption bien immobilier THIZY BONNY
- ✓ 2024-12 emprunt 1 200 000 € La Banque Postale